

Formation/Accompagnement Starter (Débit de boissons)

1 Objectif

La formation/l'accompagnement Starter vise à permettre à l'entrepreneur potentiel de savoir si son projet de création/reprise peut se développer au regard des impératifs du secteur Horeca.

L'objectif est de :

- Apporter un 1er niveau de compétences pour que le porteur de projet avance dans sa réflexion/élaboration de projet
- Clarifier les concepts/Répondre aux questions
- Obtenir un regard extérieur d'expert en entrepreneuriat sur le projet ou l'entreprise
- Définir les points d'attention ou de vigilance
- Etre orienté sur les outils utiles à maîtriser pour compléter les compétences indispensables à tout entrepreneur
- Etablir un plan d'actions sur base des points de forces et de vigilance relevés

2 Description détaillée de l'accompagnement

1. Préparer/Financer son projet (4h)

- Créer une entreprise ou reprendre une entreprise existante (dont reprise d'un fonds de commerce)
- Profil/type d'établissement /infrastructures existantes ou à construire
- Plan d'affaires et plan financier (analyse, réalisme, choix des investissements,...)
- Le statut social des travailleurs indépendants

2. Conditions pour exercer l'activité (4h)

- Conditions liées à la personne
- Conditions liées à l'activité notamment licences/autorisation
- Obligations et démarches administratives liées à l'exercice de l'activités
- Démarches en tant qu'employeur

3. Pratiques commerciales (4h)

- Bail commercial
- Dispositions du Code de conduite en matière de contrats de brasserie et de contrats d'approvisionnements en boissons
- Contrat de brasserie / contrat d'approvisionnement en boissons

4. Sécurité alimentaire et viabilité financière (4h)

- Rentabilité/marges dans l'HoReCa et Marketing
- Formation hygiène générale, HACCP et sécurité alimentaire

5. Formation BSB/Dosage et service d'autres boissons (8h)

3 Méthode

La formation se déroule en petits groupes alors que l'accompagnement est individuel.

Ils mettent à disposition des outils pratiques directement applicables au porteur de projet.

Ils permettent le contact avec des entrepreneurs qui sont, ou ont été, dans la même démarche liée au monde de l'entreprise.

Dans le cadre de l'accompagnement, l'analyse de plans et/ou la visite des infrastructures peuvent être envisagés, sur demande.

4 Nombres d'heures de formation/d'accompagnement : 4h par module soit un maximum de 24 heures

5 Nombre de participants prévus : formation en petits groupes ou accompagnement individuel

6 Coût module HTVA :

- **Formation** : 250€ HTVA sauf module 5 à 500€. CQSH est agréé par la Région Wallonne dans le cadre des chèques formations à la création d'entreprise. Le porteur de projet qui bénéficie de ce subside voit le coût du module porté à 50 € sauf pour le module 5 à 100€.
- **Accompagnement** : 375€ HTVA sauf module 5 à 750€. CQSH est agréé par la Région Wallonne dans le cadre des chèques formations à la création d'entreprise. Le porteur de projet qui bénéficie de ce subside voit le coût du module porté à 75 € sauf pour le module 5 à 150€.

7 Lieu : Av. Gouverneur Bovesse 35bte 6 à 5100 Jambes